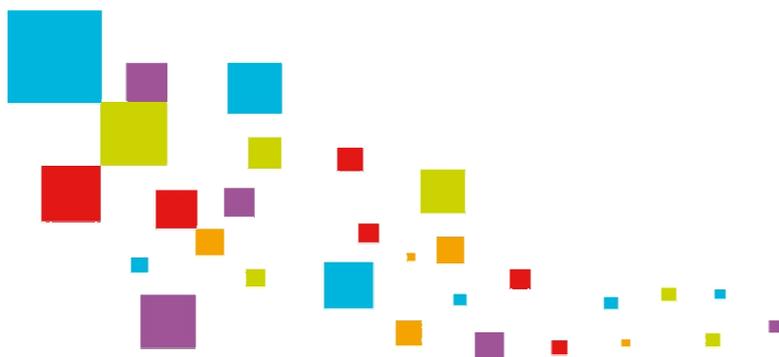

IDENTIFICATION DES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ SYNTHÈSE

Août 2014

SOMMAIRE

I. Objectifs et méthodologie de l'étude	2
II. Résultats de l'étude : bilan.	4

<i>Pour aller plus loin : le revenu, un indicateur représentatif ?</i>	<i>7</i>
------------------------------------------------------------------------------	----------



I. Objectifs et méthodologie de l'étude

1. L'analyse multi-indicateurs comme outil réutilisable d'analyse de territoire.

Cadre et objectif de l'étude

Ce travail a vu le jour dans le cadre de la contribution du Département à la réforme de la géographie prioritaire, lancé par le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Celui-ci prévoit de resserrer le nombre de quartiers prioritaires pour mieux cibler son action.

Le Département a ainsi mené une analyse visant à identifier un certain nombre de territoires dits « en difficulté » en suivant un panel d'indicateurs, afin de pouvoir être force de proposition.

Cette contribution se positionne en réponse aux besoins locaux, à la fois dans sa présence territoriale mais aussi dans ses dispositifs, par exemple dans le cadre des Projets Sociaux de Territoires.

L'analyse multi-indicateurs : une méthode réutilisable d'identification de territoires en difficulté

Les critères utilisés par l'Etat n'étant pas connus, un travail de recherche des indicateurs représentatifs, à partir d'une sélection de thématiques, a été mené. Cette méthodologie se voulant réutilisable dans le temps et l'espace comme outil de diagnostic, il fallait des indicateurs pouvant être suivis dans la durée sur une échelle fine, ce que permet la statistique publique.

Cette méthode de travail nécessite 5 étapes successives de mise en œuvre :

- *choix des thématiques ;*
- *identification des indicateurs représentatifs ;*
- *pondération et détermination du poids relatif de chaque critère (sur ce point, il a finalement été préférable de donner le même poids à chaque critère).*
- *détermination des seuils de comparaison pour chaque critère par des tests de sensibilité ;*
- *instauration pour chaque critère, d'un seuil au dessus duquel un territoire pourra être considéré comme "en difficulté".*

L'étude s'appuie sur une approche quantitative (combien de territoires et d'habitants sont concernés ?) et spatiale (où se situent ces territoires et habitants ?). Afin de déterminer si un territoire est ou non considéré comme en difficulté, un seuil de référence est établi pour chaque indicateur : la valeur nationale. Ce seuil est par ailleurs celui retenu par l'Etat. Dans cette approche, **un territoire est donc considéré « en difficulté » quand il cumule au moins 9 de ces 11 indicateurs** sous cette valeur de référence. Retenir le cumul des 11 indicateurs est trop sélectif : certains indicateurs, comme la part du logement social, excluent des territoires « atypiques » pourtant fortement en difficulté, comme des quartiers où l'habitat ancien locatif privé est très dégradé. Par ailleurs, certains indicateurs ne sont pas renseignés pour tous les IRIS, excluant de fait la possibilité de tous les retenir.

Précautions d'interprétation

De par la méthode utilisée, les territoires identifiés comme étant en difficulté évoquent en réalité une population, vivant sur un IRIS dont les caractéristiques sont qualifiées comme « en retard ».

Certaines unités géographiques peuvent également ne pas ressortir comme territoire en difficulté, du fait de l'absence de données, sans toutefois contredire les résultats.

2. 6 thématiques et 11 indicateurs identifiés pour qualifier des territoires à l'échelle infracommunale.

Une échelle infracommunale qui se rapproche des quartiers.

L'échelle retenue est infracommunale, afin de se rapprocher de la notion de « quartier ». Elle s'appuie sur l'IRIS, découpage territorial le plus fin proposé par l'Insee, dont la population était au minimum de

2 000 habitants en 1990¹. L'analyse porte sur 614 territoires en Seine-Saint-Denis et sur 5 261 en Ile-de-France.

Les indicateurs retenus sont les clés de lecture régulièrement utilisées dans les études de l'Observatoire Départemental². Ils se basent également sur des études de référence en la matière, dont celles de Philippe Estèbe³, de l'Insee⁴ ou encore de l'Apur.

11 indicateurs illustrant 6 thématiques clés.

Ainsi, les thématiques sélectionnées ont pour but de prendre en compte les dynamiques et situations des territoires et de leurs habitants, elles couvrent :

- la démographie (population par classe âge, structure familiale) ;
- l'économie et l'emploi (professions et catégories socioprofessionnelle, chômage, activité) ;
- l'éducation (niveau de diplôme) ;
- le logement (logement social) ;
- la santé (CMUC) ;
- le niveau de vie (revenu, prestations sociales).

Construit sur une quarantaine d'indicateurs, la réflexion a abouti à un panel resserré de 11 indicateurs. La fiabilité, l'historique des données et sa disponibilité à l'échelle infracommunale ont été les filtres de sélection. Ces indicateurs sont listés et décrits ci-après :

- *La part des moins de 25 ans dans la population totale* est le témoin du dynamisme démographique d'un territoire et un facteur déterminant dans la réflexion prospective sur les futurs équipements et services à la personne.
- *Les taux de familles nombreuses (ayant 3 enfants et plus de moins de 25 ans) et de familles monoparentales* donne la mesure du poids de ces ménages qui rencontrent plus souvent des difficultés sociales et pour lesquelles les aides sont notamment orientées.
- *Le taux de ménages en logement social* : la présence de logement social, encadrée par la loi, est une solution déterminante pour le logement des plus vulnérables.
- *La part de la population de 15 ans ou plus non scolarisés sans diplôme qualifiant* : dans un contexte de fort chômage, renforcé chez les jeunes, le diplôme reste le principal levier contre le chômage et la précarité. C'est également un critère entrant dans certains dispositifs de soutiens parentaux.
- *Le taux d'activité* renvoi au taux de personne en âge de travailler (15 à 64 ans) sur le marché du travail (ayant un emploi ou au chômage) parmi l'ensemble de la population.
- *Le taux d'ouvriers-employés dans la population active* donne le poids des classes socioprofessionnelles réputées plus fragiles sur les plans sociaux et économiques.
- *Le taux de chômage* : permet d'identifier les difficultés financières et, de manière plus ou moins corrélée, les difficultés d'insertion.
- *Le taux de bénéficiaires de la CMUC en 2011 parmi la population 2009* permet de connaître le taux de personnes ayant recours à la CMUC pour accéder aux soins. Protection complémentaire gratuite, cette structure facilite l'accès aux soins aux plus démunis.
- *La part des allocataires de la CAF dont les revenus sont constitués à plus de 50 % de prestations sociales en 2011* est représentative des populations financièrement indépendantes.
- *Le revenu par unité de consommation en 2009* : la médiane de ces revenus sur un territoire permet d'identifier que la moitié des habitants gagne moins que ce chiffre, et que l'autre moitié gagne plus.

¹ A l'exception des Iris d'activités composées principalement d'actifs travaillant dans le périmètre et des Iris divers comme parc de loisirs ou forêt,...

² Notamment dans les Portraits de ville et le Panorama Cartographique des indicateurs sociaux.

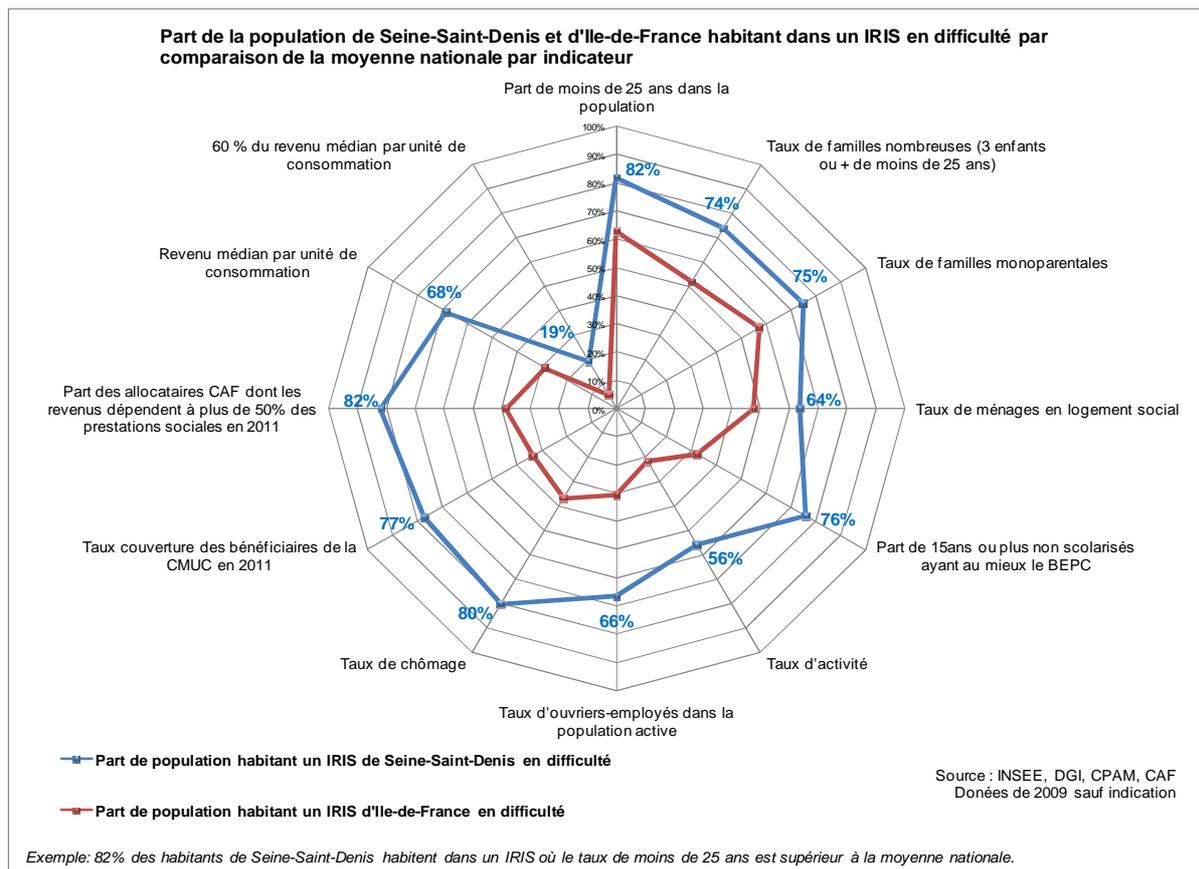
³ Les quartiers de la politique de la ville, Philippe Estèbe, 2003.

⁴ 20 quartiers franciliens en difficulté choisis pour une expérimentation de la politique de la ville, Insee, Novembre 2012.

II. Résultats de l'étude : bilan.

1. La Seine-Saint-Denis : un retard socioéconomique mais aussi scolaire.

Des difficultés économiques pour une majorité du territoire...



Le graphique en radar ci-dessus permet d'identifier la part de la population départementale et régionale vivant dans un IRIS considéré comme « en difficulté », c'est-à-dire dans une situation défavorable par rapport à la moyenne de France métropolitaine. On constate ainsi le retard de la Seine-Saint-Denis sur l'ensemble des indicateurs retenus.

A titre d'exemple, 76 % des séquano-dyonisiens vivent dans un territoire, où la part des 15 ans ou plus non scolarisés ayant au mieux le BEPC, est supérieure à la moyenne nationale. En Ile-de-France, ce taux est de 35 % de la population.

Sur le plan de l'emploi, 80 % des habitants de Seine-Saint-Denis vivent dans un IRIS où le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale en 2009. Le taux de chômage ciblé sur les moins de 30 ans serait encore largement plus désavantageux à la Seine-Saint-Denis, celui-ci voyant son décrochage se renforcer par rapport à l'Ile-de-France.

On retrouve de tels écarts pour l'activité, la part des ouvriers-employés, la part des allocataires CAF dépendant des prestations sociales, ou encore sur leur revenu médian.

... qui sont renforcées par une surreprésentation des profils « fragiles ».

Cette précarité socio-économique renforce la vulnérabilité de profils familiaux surreprésentés : les familles monoparentales et les familles nombreuses. Ces caractéristiques sociodémographiques n'ont pas les mêmes impacts dans des territoires de ménages aisés, comme Paris ou les Yvelines, que

dans les territoires aux populations pauvres. Ainsi, 85 % de la population de Seine-Saint-Denis vit dans un territoire où la part de familles monoparentales est supérieure à la moyenne nationale en 2009. En termes de santé, l'écart avec la région est notable, 38 % des séquanais vivent dans un territoire où le taux de bénéficiaires de la CMUC est supérieur à la moyenne nationale (contre 13 % en Ile-de-France).

La formation et l'insertion professionnelle, enjeux d'avenir pour un département jeune.

La jeunesse de la Seine-Saint-Denis est un atout considérable (82% des séquanais habitent un territoire où le taux de moins de 25 ans est supérieur à celui national). Ce sont surtout les moins de 6 ans qui sont surreprésentés (15 % des franciliens de moins de 6 ans habitent en Seine-Saint-Denis en 2009, 14 % des moins de 25 ans). L'écart existant pris sur les questions de formation et d'insertion professionnelle est critique, qui plus est pour un département très jeune. L'impact évident sur les catégories socioprofessionnelles, leur activité sur leur revenu et leur dépendance aux aides font de ces deux points des enjeux centraux pour l'avenir de la population de Seine-Saint-Denis.

2. 35 % des franciliens habitant un territoire en difficulté vivent en Seine-Saint-Denis.

Les habitants des IRIS en grande difficulté en Ile-de-France en 2009

	Population totale	Part de la population francilienne	Effectif de la population des IRIS en difficulté	Part de la population des IRIS en difficulté dans la population totale	Part de la population en difficulté parmi la population francilienne en difficulté	Nombre d'IRIS en difficulté	Part du territoire dans les IRIS franciliens en difficulté
Paris	2 234 105	19%	187 078	8%	8%	70	7%
Hauts-de-Seine	1 561 745	13%	215 702	14%	9%	94	10%
Seine-Saint-Denis	1 515 983	13%	855 112	56%	35%	334	35%
Val-de-Marne	1 318 537	11%	338 403	26%	14%	132	14%
Petite couronne	4 396 265	37%	1 409 216	32%	58%	560	59%
Seine-et-Marne	1 313 414	11%	158 759	12%	7%	65	7%
Yvelines	1 407 560	12%	149 996	11%	6%	64	7%
Essonne	1 208 004	10%	195 195	16%	8%	71	7%
Val-d'Oise	1 168 892	10%	309 379	26%	13%	125	13%
Grande couronne	5 097 870	43%	813 329	16%	34%	325	34%
Ile-de-France	11 728 240	100%	2 409 623	21%	100%	955	100%

Source : INSEE, Recensement de la population, DGI, CPAM, CAF

Parmi les 11 728 240 franciliens en 2009, 2 409 623 vivent dans un territoire en situation de difficulté selon les 9 des 11 critères retenus, soit 21 % des franciliens⁵. La Petite couronne rassemble 58 % de la population en difficulté, tandis qu'elle ne représente que 37 % de la population francilienne. Ces taux s'échelonnent de 8,4 % de la population à Paris, à 56, % en Seine-Saint-Denis, suivie de loin par le Val-d'Oise et le Val-de-Marne (tous deux à près de 26 %). Ainsi, 35 % des franciliens vivants dans un territoire en difficulté sont en Seine-Saint-Denis et 56 % des séquanais habitent dans un IRIS en difficulté. Ces chiffres sont d'autant plus élevés que ce département ne concentre que 13 % de la population régionale totale.

Ces observations viennent confirmer la nécessité de l'actualisation des quartiers d'intervention prioritaire. Selon cette approche, avec plus de 855 000 habitants concernés, la part de la population vivant dans un quartier en difficulté en Seine-Saint-Denis est près de 3 fois supérieure à celle de la population vivant en ZUS (56,4 % contre 20,5 %).

3. Une concentration des territoires en difficulté à l'ouest de la Seine-Saint-Denis.

On note que l'hétérogénéité de la répartition des territoires en difficulté, se retrouve au niveau régional comme à l'échelle infra-départementale en Seine-Saint-Denis. La carte ci-dessous montre une

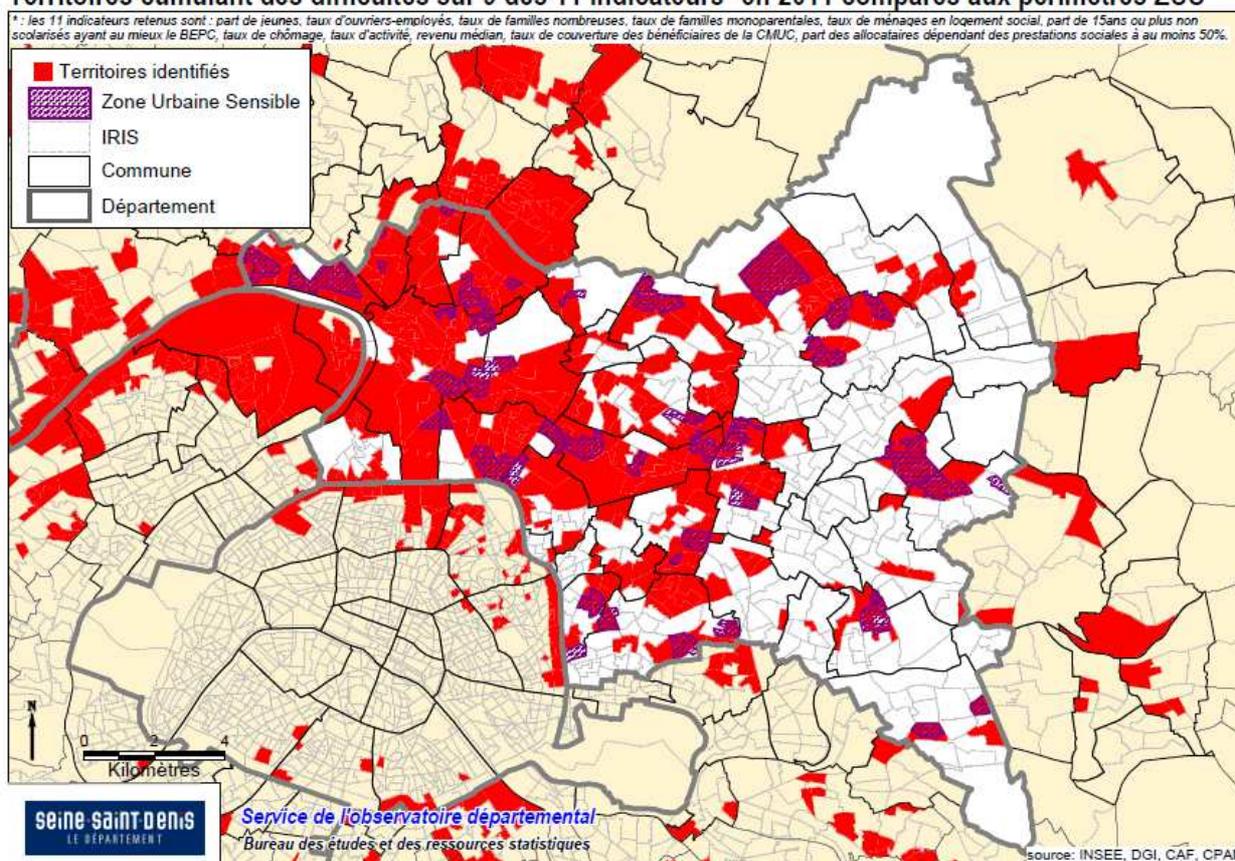
⁵ Pour rappel : un territoire est considéré comme en difficulté quand au moins 9 des 11 indicateurs sont dans une situation défavorable par rapport à la moyenne nationale.

répartition très marquée à l'Ouest du département et un zonage qui occupe une part importante de la superficie départementale. Il existe une continuité entre l'Ouest de la Seine-Saint-Denis, le Sud Est du Val d'Oise (Garges-Lès-Gonesse, Sarcelles) et le Nord Est des Hauts-de-Seine (Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers). La moitié Est ainsi que la corne Sud-est sont largement plus épargnés de quartiers en difficulté. Signalons quelques rares communes exemptes de territoires en difficulté : Le Raincy, Coubron, Vaujours et Gournay-sur-Marne.

Des territoires en difficulté qui débordent largement des périmètres « Zone Urbaine Sensible⁶ ».

Les territoires en difficulté sont bien plus nombreux que les ZUS. Ils sont l'expansion et la continuité de celles-ci par les quartiers qui les jouxtent. La quasi-totalité des ZUS dans leur géographie de 1995 est contenue, entièrement ou partiellement, dans ces territoires : les périmètres de la géographie prioritaire sont ainsi en cohérence avec les territoires identifiés comme en difficulté, mais leur taille est sous-dimensionnée.

Territoires cumulant des difficultés sur 9 des 11 indicateurs* en 2011 comparés aux périmètres ZUS



On note 3 exceptions : la Cité Marcel Cachin à Drancy ; Grand Ensemble de Montfermeil à l'est et le quartier Les Coutures à Bagnole. Ces quartiers ont des profils atypiques : peu de familles nombreuses, des CSP plus élevées, peu de logements sociaux par exemple pour Les Coutures. D'autres ZUS ne sont couvertes qu'en partie comme la Cité Marcel Cachin à Drancy (notamment dans sa partie ouest, du fait de la faible représentation des grandes familles, et d'un niveau d'activité élevé), Grand Ensemble à Montfermeil (dans sa partie est) et Bondy Nord (dans sa partie sud). Villetaneuse est entièrement composée d'IRIS en difficulté, et plusieurs communes le sont presque entièrement, Pierrefitte-sur-Seine, Stains, Aubervilliers, Saint-Denis ou Bobigny. L'emprise de territoires en difficulté⁷ occupe une très grande partie du territoire départemental, ce qui n'est pas le cas des ZUS.

⁶ Territoires infra-urbains définis par l'Etat pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

⁷ A nuancer : les zones « rouges » sur la carte correspondent à des superficies de territoires. Il faut donc relativiser cette lecture des territoires en difficulté en fonction des disparités de densité de population entre Iris.

Pour aller plus loin : le revenu, un indicateur représentatif ?

1. Quel indicateur pour quel objectif ?

Le revenu fiscal localisé par unité de consommation est l'indicateur généralement utilisé pour qualifier le degré de richesse ou de pauvreté d'une population. Ce revenu se distingue du niveau de vie des habitants, mesuré par le revenu disponible, comprenant les revenus d'activité des personnes après impôts et avec prestations sociales ; il correspond aux ressources réelles des habitants, en dehors de toute politique de solidarité des collectivités publiques.

Après une approche multi-indicateurs, il est intéressant de savoir si, en définitive, le revenu constitue à lui seul un indicateur suffisamment représentatif des territoires en difficulté.

Le revenu est un indicateur d'autant plus intéressant qu'il permet d'appréhender le seuil de pauvreté monétaire. Cette approche relative de la pauvreté, caractérise comme « pauvre » un ménage ou un individu dont le revenu médian est inférieur de 60 % au revenu médian national. Ainsi, le revenu médian des différents territoires franciliens a été comparé au revenu médian de France métropolitaine de 2009, soit 11 013 € par an.

Témoin de la fragilité sociale, ce seuil permet de caractériser les territoires où la population est particulièrement en difficulté (quel que soit le parc de logement ou les caractéristiques familiales....) et présente l'avantage d'être restrictif. En Seine-Saint-Denis, la population dans son ensemble vit dans un territoire en difficulté par rapport aux moyennes nationales et régionales. Par l'approche du revenu et en prenant le seuil de pauvreté, on concentre davantage l'identification des quartiers à soutenir en priorité. C'est par ailleurs l'unique critère retenu en février 2013 par l'Etat pour identifier les futurs quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2. Analyse comparative des revenus des départements d'Ile-de-France.

Etat des lieux des revenus en Ile-de-France en 2009

Par cette approche, la Seine-Saint-Denis est le département le plus pauvre de France métropolitaine : le revenu annuel médian y était de 14 924 € en 2009, tandis qu'il s'élevait à 18 355 € en France métropolitaine et à 21 457 € en Ile-de-France.

Revenus par département d'Ile-de-France par UC* en 2009

	Revenu Médian (€)	Revenu du 1er décile (€)
Paris	24 623 €	5 779 €
Hauts-de-Seine	24 916 €	7 740 €
Seine-Saint-Denis	14 924 €	3 959 €
Val-de-Marne	20 706 €	6 455 €
Seine-et-Marne	20 863 €	8 128 €
Yvelines	24 648 €	9 363 €
Essonne	22 246 €	7 915 €
Val-d'Oise	19 742 €	6 439 €
Ile-de-France	21 457 €	6 510 €

Source : Insee-DGI

UC* : Unité de Consommation

C'est également le département ayant les plus faibles revenus du 1^{er} décile (revenus des 10 % les plus pauvres d'une population) : 3 959€ en 2009 en Seine-Saint-Denis contre 6 510€ en Ile-de-France.

Par ailleurs, ce constat perdure et tend même à s'aggraver, le revenu évoluant plus lentement qu'ailleurs, +2,8 % entre 2007 et 2009 alors qu'il progressait dans le même temps de +4,3 % en Ile-de-France.

L'identification des territoires à bas revenus en Ile-de-France fait apparaître une concentration de ceux-ci en Seine-Saint-Denis.

La Seine-Saint-Denis compte 294 020 habitants vivant dans un territoire sous le seuil de pauvreté national, soit 19 % de sa population.

Les habitants des territoires à bas revenus en 2009

	Population totale	Population en ZUS	Taux de population en ZUS	en territoire avec revenu médian inférieur à 11 013 € (60% du revenu médian annuel national 2009)	Taux	Part de chaque département	en territoire avec revenu médian inférieur à 11 393 € (seuil pondéré calculé par le Département)	Taux	Part de chaque département
Paris	2 234 105	130 472	5,8%	57 675	2,6%	8,9%	76 687	3,4%	9,9%
Hauts-de-Seine	1 561 745	170 255	10,9%	26 351	1,7%	4,1%	33 841	2,2%	4,4%
Seine-Saint-Denis	1 515 983	316 369	20,9%	294 020	19,4%	45,4%	357 054	23,6%	46,1%
Val-de-Marne	1 318 537	140 988	10,7%	40 703	3,1%	6,3%	45 017	3,4%	5,8%
Seine-et-Marne	1 313 414	78 557	6,0%	35 387	2,7%	5,5%	40 498	3,1%	5,2%
Yvelines	1 407 560	114 963	8,2%	44 905	3,2%	6,9%	55 239	3,9%	7,1%
Essonne	1 208 004	173 541	14,4%	53 591	4,4%	8,3%	60 425	5,0%	7,8%
Val-d'Oise	1 168 892	196 993	16,9%	95 426	8,2%	14,7%	105 730	9,0%	13,7%
Ile-de-France	11 728 240	1 322 138	11,3%	648 056	5,5%	100%	774 490	6,6%	100%

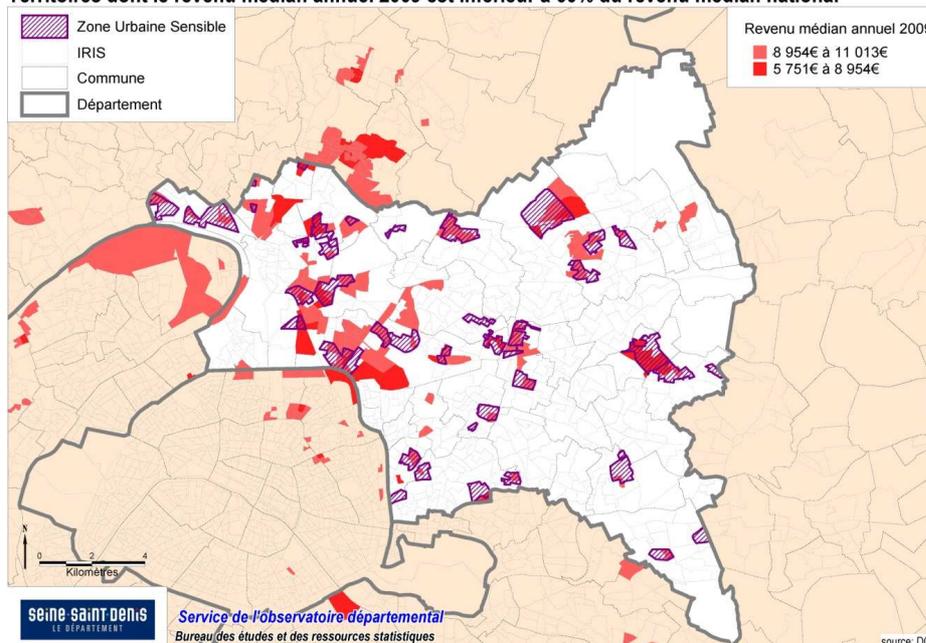
Source : INSEE, Recensement de la population, DGI

La Seine-Saint-Denis se trouve dans une situation atypique en Ile-de-France ; aucun autre département ne comporte une telle présence de quartiers à bas revenus et concentre 45 % des franciliens habitants dans ces territoires. Le Val d'Oise arrive en 2^{ème} position, loin derrière la Seine-Saint-Denis, avec seulement 8 % d'habitants résidant dans un territoire en difficulté. Ajouté au « taux de pauvreté »⁸, qui s'élevait à 24 % de la population départementale en 2010 (14 % en France métropolitaine), ce constat met en évidence les nécessaires efforts de péréquation financière au niveau régional pour un meilleur équilibre territorial.

Au-delà des enjeux relatifs à l'évolution de la géographie prioritaire, l'approche par le revenu apporte des éclairages sur la concentration des populations fragiles à l'échelle de l'Ile-de-France. Tout en conservant les mêmes tendances, ce critère seul amplifie les résultats de l'analyse multi-indicateurs : 45 % des franciliens en difficulté vivent en Seine-Saint-Denis contre 35 % si l'on s'en tient à la méthode précédente.

3. Une concentration des territoires à bas revenus à l'Ouest et au Nord de la Seine-Saint-Denis

Territoires dont le revenu médian annuel 2009 est inférieur à 60% du revenu médian national



Les zones où le revenu médian se situe sous le seuil de pauvreté sont moins nombreuses que les territoires identifiés par 9 des 11 indicateurs (carte , page 6).

Ces périmètres, même réduits, sont entièrement inclus dans les périmètres précédents.

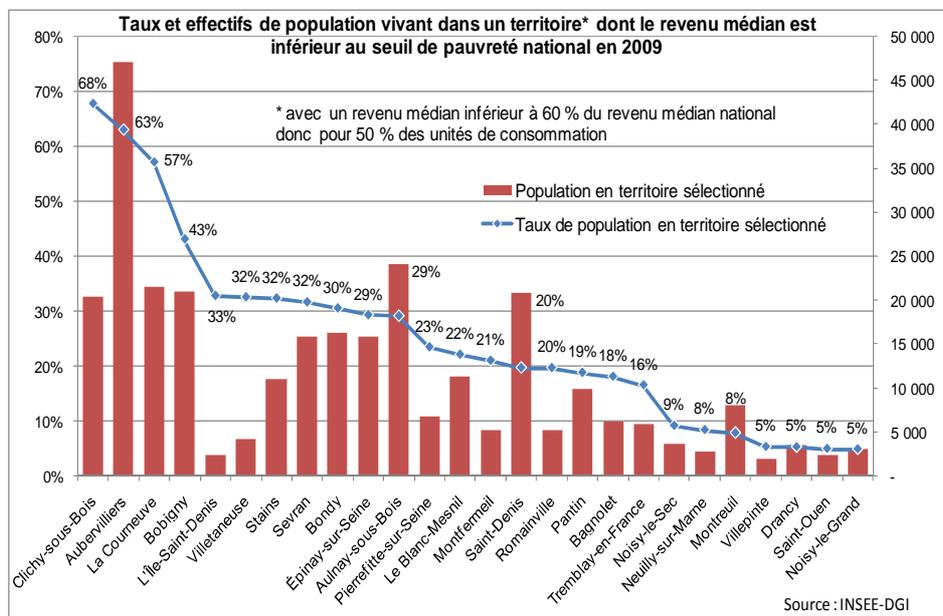
De même, on observe entre les deux cartes des similitudes avec les départements voisins, notamment le Sud du Val-d'Oise et le Nord des Hauts-de-Seine.

La majorité des quartiers en difficulté se situent à l'Ouest de Seine-Saint-Denis. Ils se retrouvent du même côté d'une diagonale Sud-ouest Nord-est, Clichy-sous-Bois / Montfermeil faisant encore

⁸ Ce taux, calculé par l'INSEE, s'appuie sur le revenu disponible localisé transmis au niveau départemental.

exception. On retrouve en particulier les villes de Plaine Commune, Sevran, Bondy ou encore Aulnay-sous-Bois. Certaines communes ont dans leur ensemble un revenu médian inférieur au seuil de pauvreté national. C'est le cas d'Aubervilliers, Clichy-sous-Bois et La Courneuve en 2009. En 2010, Pierrefitte-sur-Seine a rejoint ce trio. Bobigny, Villetaneuse, Stains, Saint-Denis et l'Île-Saint-Denis s'en approchent, avec un revenu médian inférieur à 70 % du revenu médian national. Le quart Sud-est du département est également éparpillé.

Un décalage fort avec la géographie prioritaire.



Le décalage est fort entre les 114 zones sélectionnées et les Zones Urbaines Sensibles, découpage de référence en matière d'identification des quartiers en difficulté. De fait, on note un écart sensible pour Les Coutures à Bagnolet, Champy à Noisy-le-Grand, la Boissière à Noisy-le-Sec, la Cité Marcel Cachin à Drancy, le quartier sud à Dugny.

Des périmètres sans intervention de la politique de la ville ressortent à l'ouest de Drancy, au sud des Courtilières à Pantin, à Romainville, Tremblay et Villepinte ou à Saint-Ouen dans la continuité de la ZUS de la Porte Montmartre dans le 18ème arrondissement.

D'autres écarts sont plus partiels, c'est le cas notamment avec la ZUS d'Epinay-sur-Seine par exemple.

A l'inverse, le périmètre est en cohérence avec les ZUS à Clichy/Montfermeil (le Grand ensemble), à Stains (le moulin neuf et le clos Saint-Lazare), à La Courneuve (les 4000), à Saint-Denis (Allendé et les Francs Moisis), à Bobigny (Karl Marx et l'Abreuvoir), à Bondy (Nord), à Pantin (les Courtilières).

Dans certaines villes comme Villetaneuse (Allendé et Grand coins), les ZUS sont entourées de périmètre où la population connaît une très grande précarité financière. C'est le cas du Landy et des 4 chemins à Aubervilliers, des Poètes à Pierrefitte.

Le revenu comme seul indicateur d'identification des territoires en difficulté montre des similitudes avec l'analyse multi-indicateurs dans les périmètres retenus. On retrouve ainsi une concentration très marquée à l'Ouest du département et un plus grand nombre de territoires concernés que la politique de la ville. Même si les constats restent sensiblement les mêmes, le découpage plus restrictif permet de confirmer la place renforcée de la Seine-Saint-Denis pour les territoires à bas revenus.

Annoncés en juin dernier par l'Etat, les périmètres de la nouvelle géographie prioritaire se basent sur le seul critère du revenu des habitants. Ils identifient 1 300 sur 700 communes, certains entrant dans cette nouvelle politique de la ville, tandis que d'autres en sortent. Cela pourrait être l'objet d'une étude ultérieure visant à comparer ces nouveaux zonages avec les territoires identifiés par cette analyse.

*Etude réalisée par le Service de l'Observatoire Départemental
Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation
Conseil général de la Seine-Saint-Denis.*

Contact : observatoire@cg93.fr
01 43 93 87 79